

DEPARTEMENT  
DE LA VENDEE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT  
DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS  
6 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois et le six du mois d'avril le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD, Président du CCAS.

ETAIENT PRÉSENTS : Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Véronique BESSE, Marietta BOONEFAES, Annick MENANTEAU, Flora PRIEUR, Bernadette BOURCIER.  
Messieurs Christophe HOGARD, Benoit DUGAST.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Mesdames Marie RENOU, Monique ENFRIN, Lucette SOURISSEAU.  
Monsieur Yves MARTINEAU.  
Monsieur Jean-Marie GRIMAUD pouvoir à Madame Odile PINEAU.  
Madame Laurence MARTINEAU pouvoir à Madame Annick MENANTEAU  
Madame Julie MARIEL-GODARD pouvoir à Madame Magali LOISEAU.  
Monsieur Joseph CHEVALLEREAU pouvoir à Madame Marietta BOONEFAES.

Nombre administrateurs en exercice : 17  
Nombre administrateurs présents : 9  
Nombre administrateurs votants : 13

Secrétaire de séance : Odile PINEAU.

**N°04 : RESIDENCE DE LA FONTAINE DU JEU : APPROBATION DE L'EPRD (ÉTAT PRÉVISIONNEL DES RECETTES ET DES DÉPENSES) - EXERCICE 2023.** (*Rapporteur : Christophe HOGARD*).

Considérant qu'à compter du 1er janvier 2017, le cadre budgétaire a changé. Des dispositions particulières s'appliquent, aux établissements publics autonomes ainsi qu'aux ESMS rattachés à une collectivité territoriale ou un CCAS/CIAS. Pour ces catégories, il convient de se référer à l'instruction interministérielle n°DGCS/5C/DGCL/DGFIP/2016/412 du 28 décembre 2016.

Vu la délibération n°01 du 13 octobre 2022, relative aux propositions budgétaires 2023 pour la section hébergement.

Après avoir pris connaissance de l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (E.P.R.D.),

Monsieur le Président du CCAS propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir valider, le budget 2023 présenté sous forme d'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (E.P.R.D.) ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- dépenses :	14 139 630.86 euros
- recettes :	13 776 727.87 euros

Soit par section tarifaire :

	CHARGES	PRODUITS
HEBERGEMENT	6 713 272.36 €	6 220 826.24 €
DEPENDANCE	2 532 515.17 €	2 179 257.70 €
SOIN	4 893 843.33 €	5 376 643.93 €
TOTAL	14 139 630.86 €	13 776 727.87 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- dépenses prévisionnelles : 491 400.00 euros
- recettes prévisionnelles : 135 512.05 euros

Après en avoir délibéré et par vote à main levée le Conseil d'administration adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Transmis en Préfecture le : 14/04/23  
Publié électroniquement le : 14/04/23

**Odile PINEAU,**  
Secrétaire de séance.



Pour copie conforme,

**Christophe HOGARD,**  
Président du CCAS.

